



MAIRIE DE COURCELLES SUR VIOSNE

14, rue de la Libération, 95 650 COURCELLES SUR VIOSNE

Tél. : 01 34 42 71 01 Télécopie : 01 34 66 93 71

@ : mairie.courcelles95@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2008

Nombre de membres en exercice. : 11  
Nombre de membres présents ..... : 11  
Nombre de membres votants ..... : 11  
Date de convocation..... : 17/03/08  
Date affichage..... : 26/03/08

---

Monsieur JUNOT Christian, Maire a légalement convoqué les conseillers municipaux élus le 9 et 16 mars dernier afin de procéder à l'installation du nouveau conseil municipal et pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Election du Maire et des adjoints**
- **Indemnité du Maire et des Adjoints**
- **Délibération concernant la modification des statuts du SMIRTOM.**
- **Election des délégués au SMIRTOM ( 1 titulaire et un suppléant)**
- **Election des délégués à la Communauté de Communes (2 titulaires et 2 suppléants).**

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mr Gérard GRAIS, Mme Laurence MANOFF, Mr LARUE Cédric, Mme ROLLAND Josie , Mme KERJEAN Magalie, Mme FLOHART Gaëlle, Mme Christine BENCHATER, Mr RAULT Albert , Mr ENGUERAND Daniel, Mr DUPONT Jean-Claude, Mr ROCHE Christophe.**

Une fois cette installation effectuée la présidence a été reprise par Monsieur **GRAIS Gérard** conseiller le plus âgé qui a choisi comme secrétaire de séance : Mme **MANOFF Laurence** et il a été procédé à l'élection du Maire

### ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

A l'issue du vote du Conseil Municipal

Monsieur **GRAIS Gérard** est nommé Maire.

Le nombre d'adjoints est fixé à 2, Madame **MANOFF Laurence** est nommée 1<sup>er</sup> Adjoint et de Monsieur **LARUE Cédric** est nommé 2<sup>ème</sup> Adjoint.

### INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Conformément au code des Collectivités Territoriales (CGCT) et à l'issue du vote du Conseil Municipal le montant des indemnités est voté comme suit :

Pour le maire 16% de l'indice brut 1015

Pour les adjoints 5.5% de l'indice brut 1015.

### APPROBATION DE LA MODIFICATION DE STATUTS DU SMIRTOM

A l'unanimité, le conseil adopte les nouveaux statuts du SMIRTOM qui ramène le nombre de délégués par commune à 1 délégué titulaire et à 1 délégué suppléant et approuve le maintien du siège social du syndicat en Mairie de Vigny.

### ELECTION DES DELEGUES AU SMIRTOM

Monsieur **GRAIS Gérard** 18 bis rue du Val 95650 Courcelles sur Viosne est élu délégué titulaire.

Monsieur **LARUE Cédric** 24 rue du Val 95650 Courcelles sur Viosne est élu délégué suppléant.

### ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 VALLEES DU VEXIN

Les deux délégués titulaires sont **Monsieur GRAIS Gérard** 18 bis rue du Val et **Madame MANOFF Laurence** 5 rue de la Libération

Les deux délégués suppléants sont **Madame ROLLAND Josie** 4 rue de la Groux et Madame **BENCHATER Christine** 21 rue du val

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40, le conseil se réunira à nouveau le 25 mars pour élire les autres délégués des syndicats intercommunaux.

Le secrétaire de séance : Laurence MANOFF

Le Maire : Gérard GRAIS

Les membres